Mutuelle portabilite

Par Lolo74	-	

Bonjour,

J'ai licencié mon employée pour cause économique, je suis en défaut de paiement de la mutuelle que je prenais à ma charge à 100% .

La mutuelle de ce fait refuse la portabilité sur un an .

Dois-je payer une autre mutuelle durant un an à mon ex employée ?

Si oui doit-elle être aux mêmes conditions que la précédente ?

Cordialement